

Les taux d'aide sociale au Nouveau Brunswick

Comment se loger, se nourrir, vivre --- avec, par mois :

294\$ pour une personne seule déclarée apte au travail

618\$ pour une personne seule handicapée

809\$ pour une mère monoparentale et son enfant



Source : Ministère du Développement social. « Annexes des taux d'aide sociale ». Gouvernement du Nouveau Brunswick. Accédé le 6 avril 2009 au <http://www.gnb.ca/0017/social_assistance/rates-f.asp>